

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUESExtrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mardi 1^{er} avril 2025 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 26 mars 2025 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, MM. Xavier BASSELET, John EVLARD, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, M. Bernard CAUDAL, Mmes Annie HUS, Dorothée GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mme Marie-Andrée SION, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, Aurélie DESQUENNE, MM. Pierre DELZENNE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS, M. Jean-Pierre LEMAI, Mme Francine VANCAEYZEELE, MM. Philippe LEMPIRE, Laurent GHEYSENS,

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Eric DESREUMAUX (à M. John EVLARD), Mme Danièle DELBECQUE (à M. Didier DUPE), Mme Nathalie HERBAUX (à M. Bernard JEAN BAPTISTE)

Absents : M. Antoine DHALLUIN, Mme Véronique DIERICKX

N° 25-1-8

Foncier

Cession d'un immeuble sis
918 avenue du Général de Gaulle
Cadastré en BM n°88, 501
et rue St Joseph
Cadastré en BM 92, 93, 503

Rapport de M. le Maire,

Par délibération 22-3-5 en date du 20 octobre 2022, la ville décidait la mise en vente d'un bien sis au 918 avenue du Général de Gaulle, ainsi qu'un garage rue St Joseph.

Par délibération 24-3-4 en date du 17 octobre 2024, la ville décidait, après consultation de candidats via le biais de 2 agences immobilières (MAV et La Foret), la cession du bien sis au 918 av du Gal de Gaulle à Monsieur Alexandre BUDKA (présenté par l'agence MAV), comme étant le candidat correspondant le mieux aux critères de sélection de la ville.

Suite au désistement de Monsieur Alexandre BUDKA annoncé par courriel en date du 26 décembre 2024, la ville souhaite confirmer sa volonté de vendre son bien en prenant le second candidat arrivé sur la liste de consultation, monsieur Medhi MARECHAL.

Présenté cette fois par l'agence immobilière La Foret, monsieur Medhi MARECHAL a confirmé son intérêt d'acquérir le bien comme prévu au prix de 165 000 € TTC net vendeur (par courrier en date du 01 février 2024, suivi par courriel agence La Foret en date du 12 février 2024).

La ville engage donc une nouvelle délibération en sa faveur.

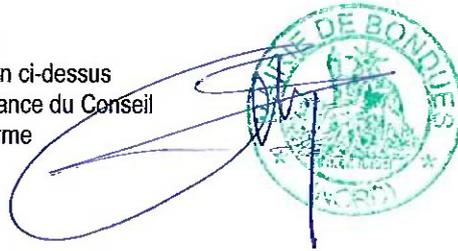
Cela étant exposé, nous invitons le conseil municipal à :

- viser l'avis des Domaines, actualisé en date du 17 mars 2025, conformément à la délibération 22-3-5-1 du 20 octobre 2022,
- autoriser Monsieur le Maire à vendre le bien, cadastré en BM n°88 et 501 (pour la maison) avec les parcelles 92, 93 et 503 (pour le garage), au prix de 165 000 € TTC net vendeur (hors frais d'acquisition restant à la charge de l'acquéreur : frais agence, frais notariés) à Monsieur Medhi MARECHAL pour la réhabilitation d'un logement privé.
- autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes à intervenir

Travaux Préparatoires
Commission 1 du 25 mars 2025

Vote à l'unanimité

Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire



M. Pierre DELZENNE
Conseiller Municipal délégué
Secrétaire de séance

